

# LiAison

# 176  
Avril  
Mai 2017



## LA SEINE MUSICALE

SUR L'ÎLE SEGUIN



### DOSSIER

FNE ILE-DE-FRANCE S'INVITE  
AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

### TRANSPORTS

LE MÉTRO LIGNE 18  
UN PROJET SURDIMENSIONNÉ

## VAL-D'OISE UN CENTRE COMMERCIAL DE PLUS SUR DES TERRES AGRICOLES



Après deux refus, auxquels les recours des associations environnementales n'ont sans doute pas été étrangers, la Commission nationale d'aménagement commercial vient d'autoriser une nouvelle mouture du projet de centre commercial à Persan (Val-d'Oise). Un projet certes réduit, mais qui consomme encore 11 hectares de terres agricoles. Une nouvelle fois, l'aménagement du territoire est confié aux investisseurs privés, d'autant que le projet est partie intégrante de la ZAC du Chemin herbu, d'une superficie de 55 hectares, qui, selon les associations, va défigurer le paysage et détruire les terres agricoles encore existantes sur la commune.



## QUELLE UTILITÉ PUBLIQUE POUR LA LIGNE 17 ?



La ligne 17 du Grand Paris Express vient d'être déclarée d'utilité publique. Elle reliera la gare du Bourget RER (93) au Mesnil-Amelot (77), en passant par l'aéroport du Bourget, le triangle de Gonesse (95), le parc des expositions de Villepinte et l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle. Un métro à 3 milliards d'euros avec peu d'habitants desservis, mais au service du projet privé très contestable Europacity, selon la fédération régionale FNE Ile-de-France et l'association des usagers des transports d'Ile-de-France (AUT), ce en appui de Val-d'Oise Environnement et du Collectif pour le Triangle de Gonesse.

## LE PASS NAVIGO DEVIENT UN PASS FLUVIAL



Dans le cadre d'une convention signée entre le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) et la société Batobus, les détenteurs d'un pass Navigo annuel peuvent désormais bénéficier d'un tarif préférentiel de 40 euros par an pour voyager à leur gré sur l'un des huit bateaux de la compagnie. Ceux-ci desservent neuf stations sur les rives droite et gauche de Paris, entre Beaugrenelle (15<sup>e</sup>) et le Jardin des Plantes (5<sup>e</sup>), en passant par l'île de la Cité. L'objectif est de faire découvrir aux Parisiens et aux Franciliens le transport fluvial, trop souvent perçu comme uniquement touristique. Par ailleurs, le STIF présentera en juin les résultats d'une étude pour relancer ce mode de transport avec des solutions viables sur le long terme.

## FÊTE DES MARES 2017



Après la fête de la nature, qui aura lieu cette année du 17 au 21 mai, les mares seront à l'honneur. Du 3 au 11 juin, auront lieu des événements qui seront l'occasion de mieux les faire connaître et de sensibiliser le grand public à l'intérêt de les préserver. Plus d'informations sur : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/fete-des-mares>

## UN PROJET INTERDÉPARTEMENTAL DE PASSERELLE EN ATTENTE DE FINANCEMENT

La construction d'un nouveau pont sur la Seine dans le cadre du projet Eole (RER E) offre la possibilité technique d'adjoindre en encorbellement une passerelle piétons/cyclistes entre les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise et les Yvelines. Un projet d'environ 8 M€ porté par SNCF Réseau, qui répond à une demande ancienne des élus de la boucle de Montesson (78) et est soutenu par les associations spécialisées dans le développement des mobilités douces et les associations d'environnement, locales et départementales. Reste à boucler le financement d'ici à l'été, car l'ajout de la passerelle doit être réalisé en même temps que la construction de l'ouvrage ferroviaire lui-même. Nos élus régionaux, départementaux et locaux sont invités à ne pas laisser passer une opportunité qui ne se représentera pas de sitôt.





# édito

## DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL ET ASSOCIATIONS

Sa mission de dialogue environnemental, FNE Ile-de-France l'assume depuis sa création, depuis plus de quarante ans. La fédération régionale est représentée dans plus d'une centaine de commissions régionales, départementales et locales, directement ou à travers ses associations adhérentes. Elle siège aux conseils d'administration des agences régionales en lien avec le thème environnemental (Airparif, Natureparif, Ordif, Bruitparif, ORS...) et occupe pour certaines un poste au Bureau. Elle porte ses convictions au CESER Ile-de-France. Elle s'exprime sur les nombreuses enquêtes publiques, débats publics, concertations...

Avec l'évolution des technologies, la démocratie participative via Internet à travers des plateformes est apparue. Elle permet au citoyen de participer directement— quand il s'exprime car les dossiers sont souvent compliqués pour le néophyte— et induit un foisonnement d'idées. Cependant, l'absence de témoin du dépôt de telle ou telle remarque, la disparition du contact physique et de la possibilité de se connaître, d'échanger ses coordonnées... interrogent. Tant qu'il s'agit d'orientations générales testées auprès du citoyen, pourquoi pas ? Mais sur un projet précis, délétère pour un cadre de vie, rien ne remplace l'organisation associative qui est une force de proposition mais aussi de lutte. On aura beau développer toutes ces nouvelles technologies de communication, rien ne remplacera l'esprit fédérateur associatif par la rencontre et le partage des aspects émotionnels d'un engagement pour une cause.

C'est pourquoi nous nous faisons l'écho dans le dossier de ce numéro de *Liaison* du travail quotidien mené dans nos fédérations départementales et leurs associations locales. Tous les sujets sont abordés, du plus modeste aux grands dossiers d'aménagement de la région. C'est dans le débat de chaque jour avec les citoyens que naît la légitimité du dialogue environnemental.

## SOMMAIRE



- 04 Vie associative**
- 05 Hauts-de-Seine**  
La Seine musicale sur l'île Seguin
- 06** La coulée verte en danger  
à la Défense Seine Arche
- 07 Val-d'Oise**  
Des multiplexes en série
- 08 Yvelines**  
Stand de tir en ligne de mire
- 09** Un nouveau pont sur la Seine à Achères
- 10 Seine-et-Marne**  
Le projet Terzéo à Villenoy
- 11 Dossier**  
FNE Ile-de-France s'invite  
aux assemblées générales (1)
- 15 Energie**  
Vagues de froid et alimentation électrique
- 16 Transports**  
On veut à nouveau terrasser Le Nôtre !
- 17 Forêts**  
Qui protégera les forêts de protection ?
- 18 MGP**  
Les associations s'inquiètent
- 19** Gentilly, les citoyens se mobilisent  
pour un îlot de verdure
- 20 Transports**  
Métro ligne 18
- 22 Economie**  
Les villages perdent leurs commerces ?  
Certains les réinventent aussi !
- 23 Vie Associative**
- 24 A lire**  
La communication environnementale

## PAS D'HYPER DANS LE PNR !

Un centre commercial à l'enseigne Leclerc (un de plus !) était prévu à Châteaufort, sur un site propriété de l'État, à l'intersection de la RD 36 et de la route de Toussus-le-Noble. Mais la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) en a décidé autrement. Le 29 janvier 2017, elle a donné raison aux recours déposés par les opposants au projet, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, l'Union des Amis du Parc et des associations de commerçants de la Vallée en rendant un avis défavorable.



C'est une étape importante dont se réjouissent tous ceux qui voyaient ce projet comme une menace pour la vitalité du commerce de proximité. Les habitants de cette petite commune du parc naturel sont persuadés que l'avenir de Châteaufort doit se dessiner autrement. L'Association de défense de la vallée de la Mérentaise et de l'environnement de Châteaufort (ADVMC), qui œuvre tous les jours pour encourager les initiatives de circuits courts et protéger l'environnement du plateau de Saclay, espère que le promoteur ne donnera pas suite à ce projet.

**Catherine GIOBELLINA**  
Présidente de l'Union des Amis du Parc  
de la Haute Vallée de Chevreuse



## DIMANCHE 21 MAI : TRIANGLE DE GONESSE MARCHONS ET PLANTONS CONTRE LA DÉMESURE !

Une journée festive pour s'opposer au grand projet inutile qu'est Europacity : le matin, dès 10 heures, plantations de légumes et de fleurs de prairies, ensuite pique-nique avec repas tiré du panier et l'après-midi musique et danse avec un bal paysan.

Toute cette joyeuse troupe se rendra ensuite en manifestation vers la mairie de Gonesse.

Cette action, organisée de façon collective, est portée par le Collectif pour le triangle de Gonesse dans le cadre de la Convergence alternative à Europacity avec Attac, les réseaux Bio-coop et Amap d'Ile-de-France, FNE Ile-de-France, Les Amis de la Terre, MNLE, Commerçants de France (CDF), la Costif, le syndicat Solidaire, l'Association des amis de la Confédération paysanne et le syndicat national Confédération paysanne...

Cette manifestation est ouverte à tous ceux qui sont fermement opposés à ce projet et cherchent à créer les conditions d'un dialogue collectif en mettant en synergie les initiatives afin de proposer une alternative à Europacity.

[nonaueuropacity.com](http://nonaueuropacity.com)



## NUISANCES AÉRIENNES

LES ASSOCIATIONS  
REGROUPÉES AU SEIN  
DE LA CONVERGENCE  
ASSOCIATIVE

## VONT SAISIR LE CONSEIL D'ETAT

Les associations de défense des riverains contre les nuisances sonores et chimiques des aéroports franciliens comptent assigner l'État en justice avec le soutien d'élus locaux. Dans leur communiqué de presse, en date du 1<sup>er</sup> mars, elles interpellent la Commission européenne sur le non-respect de la directive n° 2002/49/CE concernant les aéroports Paris-Orly, Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-le-Bourget. Cette directive exige des États membres la mise en place d'une cartographie des nuisances sonores et de plans d'action pour limiter le bruit dans les zones dépassant les valeurs limites.

Au cours de la conférence de presse organisée le même jour à Paris, Françoise Brochot, présidente de l'Association de défense contre les nuisances aériennes (ADVOCNAR) a rappelé que la directive prévoyait une mise en application durant l'année 2008 pour les aéroports de plus de 50 000 mouvements. À ce jour, les plans d'action sont manquants ou incomplets et inefficaces.

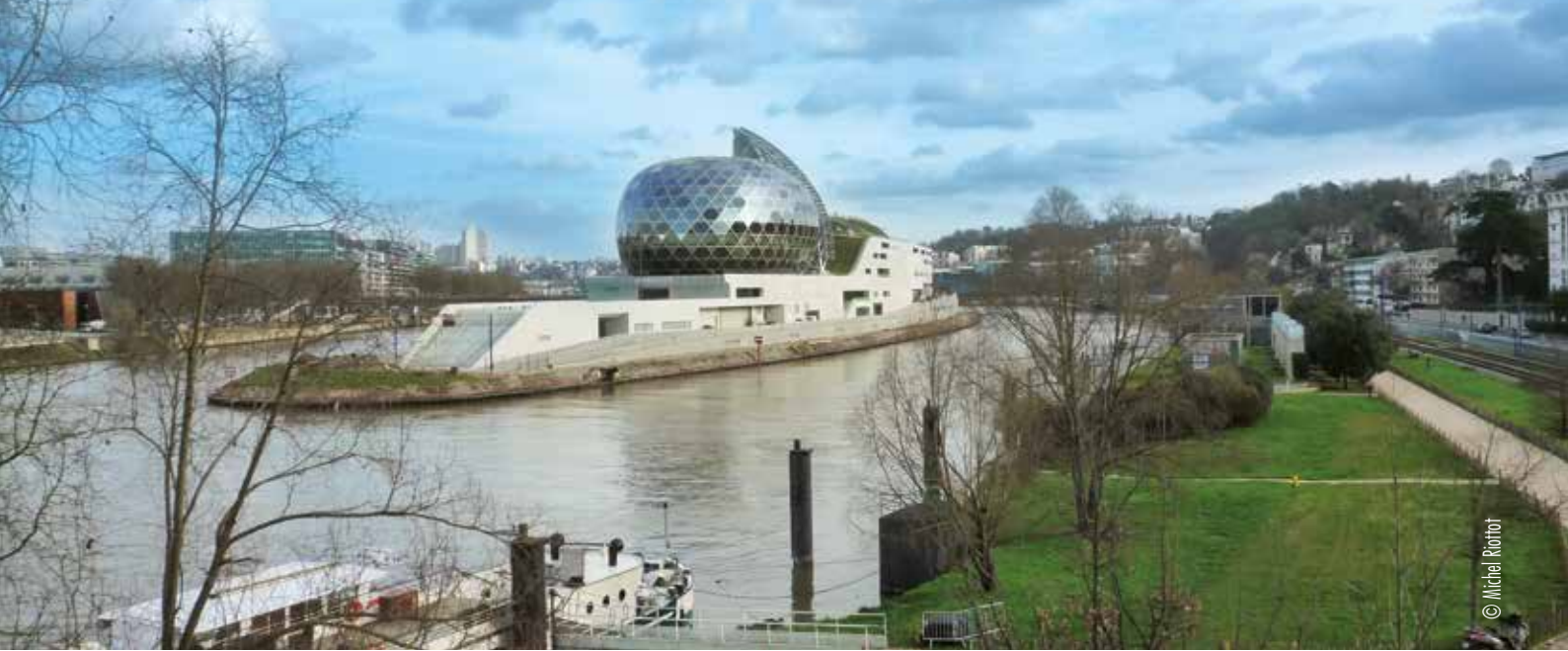


Cette action juridique n'a pas pour finalité d'obtenir des compensations financières, mais simplement de pouvoir entamer un dialogue avec l'administration en vue de l'application de mesures concrètes de réduction des nuisances et du nombre d'habitants exposés au bruit (augmentation de l'angle d'atterrissage, réduction des vols de nuit, empêcher la sortie prématurée des trains d'atterrissage et des volets, plafonner le nombre de mouvements en Ile-de-France...).

La Convergence Associative

# La Seine musicale

SUR L'ÎLE SEGUIN



© Michel Riottot

*Il aura fallu vingt-cinq ans pour que la cité musicale émerge de la pointe aval de l'île Seguin... à la place de l'ancienne usine de production d'électricité de Renault, un patrimoine industriel remarquable, dont la conservation aurait été souhaitable. Son objectif, rendre la musique accessible à tous, est fort louable et fait espérer des tarifs adaptés.*

Une immense proue de paquebot en béton, ancrée au milieu du fleuve, porte une énorme sphère bardée de croisillons de bois, surmontée d'une voile constituée de panneaux photovoltaïques tournant autour de la sphère en suivant la course du soleil. Construite sur 2,35 ha cédés par la ville de Boulogne-Billancourt pour 1 euro symbolique au département des Hauts-de-Seine, la Seine musicale, imaginée par l'architecte japonais Shigeru Ban associé à l'architecte français Jean de Gastines, comprend de nombreuses salles de spectacle, des studios d'enregistrement, des locaux de répétition et d'enseignement ainsi que des commerces dédiés à la culture, des cafés et des restaurants. Des promenades intérieures et extérieures ainsi qu'un jardin complètent cet immense vaisseau de béton brut. À signaler qu'aucun recours de riverains ou d'associations n'a été déposé, ce qui a permis une mise en chantier rapide.

## Concerts et enseignement

Deux grandes salles de concerts accueilleront les spectateurs : l'une, entre 4 000 et 6 000 places, pour des pièces de théâtre, de la musique symphonique, des comédies musicales, concerts et conférences ; l'autre, un auditorium de plus de 1 000 places, pour la musique symphonique ou contemporaine. Un comité de programmation et de direction artistique a été mis en place : son directeur est Jean-Luc Choplin (directeur du Châtelet), et Laurence Equilbey, avec son Insula Orchestra, y sera en résidence. Une quarantaine de spectacles seront programmés annuellement dès la fin avril 2017, de la comédie musicale

(West Side Story) à la Création de Haydn en passant par des joutes musicales avec Jean-François Zygel. Des espaces de répétition et d'enseignement accueilleront la Maîtrise des Hauts-de-Seine, le chœur d'enfants de l'Opéra de Paris et l'Académie musicale du contre-ténor Philippe Jaroussky. Trois lignes de transports en commun - Tram T2, ligne 9 du métro et future ligne 15 du Grand Paris Express - amèneront spectateurs et visiteurs au droit des ponts et passerelles desservant l'île. Les premiers projets d'aménagement prévoyaient une île sans voitures afin de contraster avec son passé immédiat : nous espérons que cet objectif sera maintenu sachant que des parkings souterrains existent sur l'ancien trapèze Renault.

## Un partenariat public-privé (PPP) à surveiller

Le PPP choisi par le département des Hauts-de-Seine n'est pas sans créer quelques inquiétudes pour le contribuable, au regard des critiques formulées sur ce système par le Sénat qui le trouve trop coûteux. 120 millions ont été apportés par le département sur les 170 millions du coût théorique de la cité, le reste ainsi que le fonctionnement pendant vingt-sept-ans devant être assurés par un consortium de financiers (Bouygues, TF1, Sodexo...). Il sera important de bien connaître le bilan financier de cette opération une fois achevée et les clauses du PPP qui demeurent pour le moment inconnus des Altoséquanais.

Michel RIOTTOT

Président d'honneur de FNE Ile-de-France  
Site internet : [www.laseinemusicale.com/fr/](http://www.laseinemusicale.com/fr/)

LIAISON #176 - AVRIL - MAI 2017



# LA COULÉE VERTE en danger À LA DÉFENSE SEINE ARCHE

*De l'Arche de La Défense à la Seine, la trame verte est composée d'espaces naturels et de continuités écologiques qui revêtent un intérêt régional et qui nécessitent une protection.*

À l'initiative de l'Établissement public d'aménagement de la Défense Seine Arche (EPADESA), la ZAC Seine Arche est mise en révision en vue de la densification de certains secteurs, dont celui de la coulée verte à créer. Le dossier de création présente, en effet, un projet de construction dense, en front bâti continu, coupant l'axe historique.

D'une emprise d'environ 5 hectares, le projet détruira le milieu naturel existant caractérisé par « une biodiversité globale intéressante à conforter et à développer par les parcs et espaces verts ; des habitats naturels coupés par des infrastructures et un travail à entreprendre pour les relier par des corridors biologiques ; un recensement de plusieurs espèces protégées dans les friches de l'échangeur A 86-A14. »

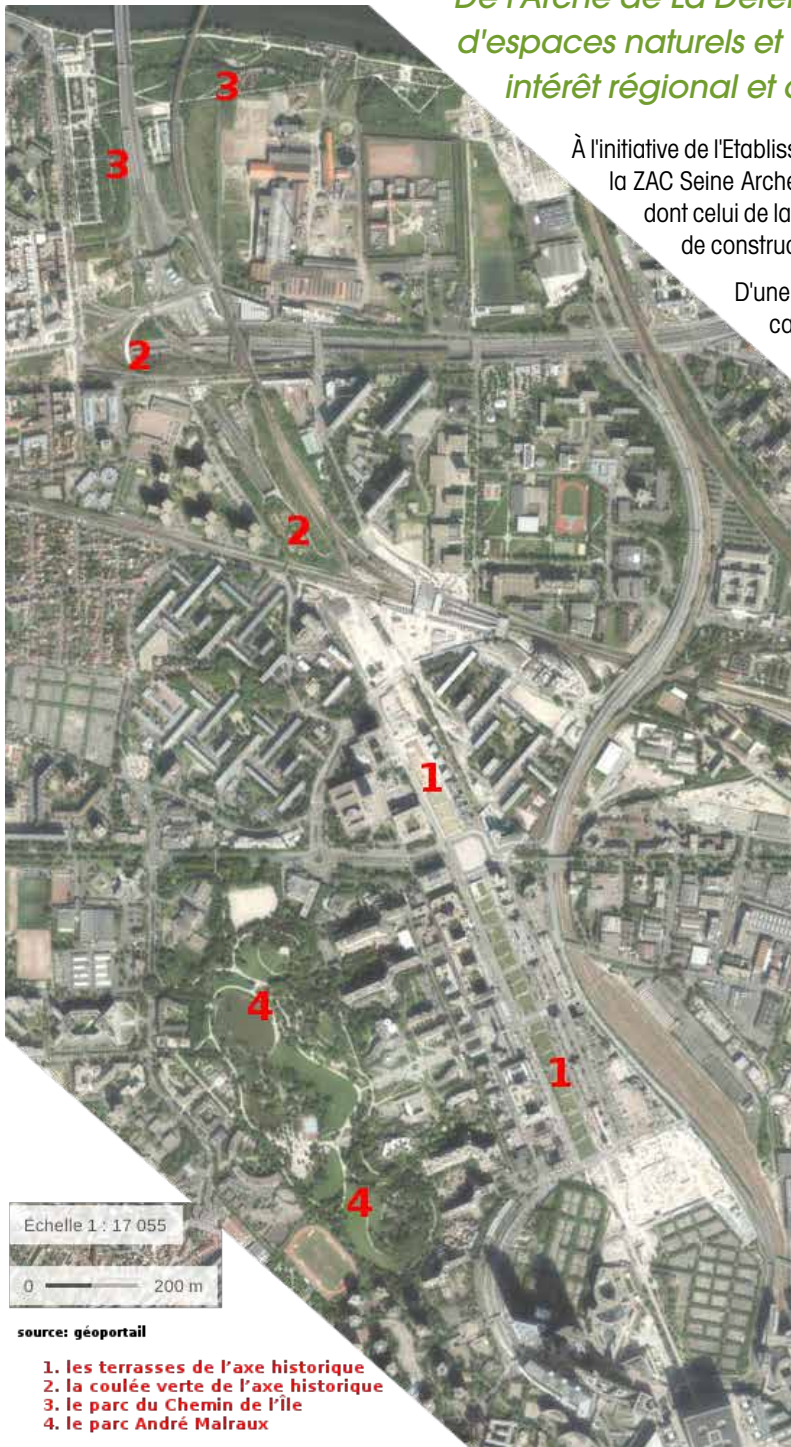
La stratégie de la « ville continue », adoptée aujourd'hui à la place de celle de « l'extension du parc », prévue lors de la réalisation du parc du Chemin de l'Île, met en danger la coulée verte.

L'orientation d'aménagement doit être redéfinie pour une meilleure insertion de la nature et pour inscrire, dans le programme des équipements publics, la réalisation de la coulée verte dans la continuité de l'« axe vert » des terrasses.

Ainsi prendrait place un projet conforme aux textes réglementaires « Grenelle » et à la doctrine ERC, éviter - réduire - compenser les impacts sur le milieu naturel de tout type de plan ou projet. Celle-ci est ignorée par le dossier de création de la ZAC.

Quelle autorité pourrait le signifier et le rappeler à l'EPADESA ?

**Bernard PERRAUDIN**  
Président de l'ACRI Liberté  
[acriliberte.free.fr](http://acriliberte.free.fr)



Echelle 1 : 17 055  
0 200 m

source: géoportail

1. les terrasses de l'axe historique
2. la coulée verte de l'axe historique
3. le parc du Chemin de l'Île
4. le parc André Malraux

## ACRI LIBERTÉ

Association d'animation,  
du cadre de vie, de recherche  
et d'information du quartier du Parc  
de Nanterre-la Défense

L'association, agréée d'éducation populaire et du cadre de vie, gère depuis 1977 les 300 m<sup>2</sup> de locaux collectifs résidentiels de la résidence Le Liberté, dans le quartier du Parc à Nanterre, la Défense Seine Arche. L'équilibre logements-bureaux, la préservation des parcs, l'extension du quartier d'affaires sur l'axe historique, la forme des urbanisations, l'impact des grands équipements tels que l'Arena, sont l'objet des actions de l'association qui, à chaque fois, les situe en amont des réalisations, au stade des initiatives publiques d'aménagement. Elle est soutenue dans ces objectifs d'harmonie du développement par Environnement 92.

# DES Multiplexes

## EN SÉRIE

*Trois villes voisines d'un même territoire, mais dans trois intercommunalités veulent chacune leur multiplexe.*

- *Cormeilles-en-Parisis, huit salles et 1 200 fauteuils*
- *Bezons, huit salles et 1 000 fauteuils*
- *Argenteuil, neuf salles et 1 700 fauteuils.*

Les projets de Cormeilles-en-Parisis et de Bezons ont été refusés le 15 décembre 2016 par la Commission nationale d'aménagement cinématographique (CNAC). La commission départementale (CDAC) a autorisé, le 26 janvier 2017, le projet d'Argenteuil à une très large majorité. La CNAC aura à se prononcer aussi sur le projet d'Argenteuil.

Les zones d'influence de chacun de ses projets, évidemment, se superposent entre elles et devraient tenir compte des équipements existants : 12 salles à Épinay-sur-Seine et 18 salles à Villeneuve-la-Garenne, 8 salles en construction à Montigny-lès-Cormeilles et 10 salles à Nanterre.

Aucune des trois villes en concurrence n'est dépourvue de salles de cinéma. Ces salles ont à la fois une programmation de type art et essai et généraliste leur permettant d'atteindre un équilibre financier fragile. Elles mènent un travail d'éducation à l'image en direction du jeune public accueilli dans le cadre de dispositifs scolaires. Bezons et Argenteuil ont la particularité d'être des opérations d'aménagement urbain de centre-ville intégrant du logement et du commerce. L'opération d'ensemble de Bezons a été soumise aux avis des CDAC (cinéma et commerce) le même jour, ce que n'a pas jugé nécessaire de faire Argenteuil. Un tel contexte pouvait être favorable à la mise en œuvre d'un vaste projet d'aménagement du territoire de dimension intercommunale avec une large participation des acteurs locaux.

Mais c'est la voie de la concurrence entre les communes et les opérateurs d'aménagement commercial et cinématographique qui, une fois de plus, a prévalu. L'appartenance à trois intercommunalités différentes ne justifie aucunement cette absence de vision territoriale. Il sera bien difficile à la CNAC d'y remédier.

**Bernard LOUP**

Président de Val-d'Oise Environnement  
valdoise-environnement.fr



### LA SALLE JEAN-VILAR

Cet espace municipal serait remplacé par un grand pôle de commerces et de loisirs avec un cinéma et une salle polyvalente. Cela pose question à de nombreux Argenteuillais et aux associations qui la réservent régulièrement pour leurs manifestations culturelles.

Aucune concertation n'a été mise en place et aucune explication sur la mise en œuvre de ce projet. Quelques voix se sont élevées pour rappeler que cette salle des fêtes est un lieu commun aux Argenteuillais.

Des questions se posent : la nouvelle salle sera-t-elle accessible aux associations ? Quel est le coût de cette opération pour la commune qui connaît des difficultés financières ? À toutes ces questions, il faut des réponses et mettre en place les outils de démocratie participative.

Environnement et cadre de vie à Argenteuil (EVA)

### LES DANGERS D'UN MULTIPLEXE À ARGENTEUIL

Après chaque arrivée d'un multiplexe, des cinémas indépendants meurent, des films d'auteurs sont écrasés par le matraquage publicitaire des « blockbusters » qui envahissent les écrans. Il en sera de même avec le groupe Etoile Cinémas, nouvel arrivant à Argenteuil.

Ce projet est étonnant car la Ville a inauguré le Figuier Blanc, trois salles (plus de 15 millions d'euros), au printemps 2009. Et avec le cinéma Jean Gabin, les Argenteuillais peuvent être largement accueillis.

Association de défense du cinéma indépendant,  
des films d'auteurs et des salles art et essai



# STAND DE TIR en ligne de mire

Après la vallée de la Mauldre et la forêt de Beynes dévastées par les travaux de stockage en souterrain de gaz, après les projets immobiliers contestés sur le domaine de Grignon, le projet d'un nouveau centre de tir menace le site du ru de Gally inscrit dans le territoire, pourtant patrimonial, de la plaine de

Expulsé de son site historique du parc du château de Versailles, le Tir national de Versailles (TNV) projette de s'installer à Crespières, sur 8 ha, en bordure du ru, dans le camp de Frileuse. Sont prévus plusieurs stands de tir, dont un de 300 mètres partiellement couvert ainsi que de nombreux aménagements. Le TNV, le plus ancien club de tir sportif de France (1 500 tireurs adhérents actifs, 2 500 occasionnels), argue de son ouverture aux entraînements des forces de police et des convoyeurs de fonds pour présenter son projet comme étant d'utilité publique.

**L'implantation est prévue à proximité d'habitations de Beynes, Crespières et Davron.** En dépit de l'ordonnance du 6 août 2016 sur la démocratisation du dialogue environnemental, le préfet des Yvelines et le TNV n'ont pas informé les élus de Beynes du projet. L'association des habitants de la Maladrerie (AHZNM), l'ayant appris fortuitement, a alerté le maire de Beynes. Dès le 27 septembre, celui-ci a adressé un courrier au préfet, resté encore à ce jour sans réponse.

**Ce projet aggraverait les nuisances sonores déjà occasionnées par les manœuvres militaires,** dégraderait un riche milieu naturel très apprécié des randonneurs et des cyclistes. Les zones ZNIEFF<sup>1</sup> seraient déclassées, des engins de chantier remodeleraient le terrain, la circulation serait densifiée sur des routes étroites et fragiles. Un mur de 400 mètres de long dépasserait de plus de 2 mètres le niveau de la route et défigurerait le vallon, en totale contradiction avec la charte paysagère de la plaine de Versailles.

<sup>1</sup> ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

<sup>2</sup> PPRI : plan de prévention du risque inondation



Cartographie des zones classées en ZNIEFF de type II et de type I d'après le site Géoportail.

## Une étude d'impacts très insuffisante

En dépit des recommandations du Code de santé publique sur la prévention du bruit et de ses risques reconnus, l'étude du cabinet Gantha a ignoré le hameau de la Maladrerie et ses premières maisons situées à peine à 150 mètres de l'endroit convoité. A-t-on évalué le stress des riverains engendré par la fréquence quotidienne de tirs de 8 h 30 à 19 heures tout au long de l'année ?

Selon le rapport du cabinet Alisea, le défrichage du site et les futures constructions « occasionnent la réduction d'un réservoir de biodiversité (...) et contribuent à la fragmentation ou à l'altération des fonctionnalités écologiques locales (...) Il s'agit d'un impact négatif indirect, permanent, fort ». Plusieurs espèces remarquables sont menacées. Construire dans cet espace naturel sensible de la trame bleue et verte est fortement contraignant et supposerait de nombreuses dérogations. Or, les mesures projetées ne sont au mieux que limitatives, le plus souvent non évaluées financièrement. Quels impacts sur la pollution du ru de Gally, objet d'un PPRI<sup>2</sup> et proche de la station de pompage du puits des Bimes ? Quelle confiance accorder au respect effectif des différentes mesures proposées ?

## Un diagnostic environnemental à revoir

L'AHZNM a informé les riverains, alerté les élus et la presse. Proposées par Patrick Karam, vice-président de la région IDF, et David Douillet, député des Yvelines, deux réunions de concertation, en janvier, ont permis à l'association de faire reconnaître au TNV la nécessité de revoir l'étude acoustique avec de nouveaux points de mesures et de compléter le diagnostic environnemental. Le financement (en partie par des subventions publiques) du projet, évalué à 9 millions d'euros, n'étant pas complètement assuré, le respect de la qualité de vie et de la biodiversité sera-t-il garanti ?

Marie-José ROSSI-JAUEN

Présidente de l'Association des habitants de la zone naturelle de la Maladrerie (AHZNM)  
ahznm78@gmail.com



# UN NOUVEAU Pont

## SUR LA SEINE À ACHÈRES

L'emplacement du futur pont d'Achères

*Dans sa décision du 15 décembre dernier, la cour administrative d'appel de Versailles vient de rejeter la requête des associations contre le projet de pont à Achères et les a condamnées à verser 2 000 € au département.*

L'association ADIV-Environnement\*, conjointement avec plusieurs autres associations ou partie prenante, avait déposé un recours contre la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet, puis fait appel. L'ADIV a décidé de ne pas poursuivre la voie juridique mais de soutenir une association, Non au Pont d'Achères, qui se pourvoit en Cassation.

La liaison RD30/RD190 avec construction d'un pont à Achères est un projet porté par le conseil départemental des Yvelines, censé désenclaver la boucle de Chanteloup dans le cadre d'un vaste programme d'urbanisation de cette zone.

Le projet comprend :

- ➔ une liaison entre la RD30 et la RD190 et des aménagements au niveau de ces deux routes (en tout 6 km de voirie),
- ➔ un nouveau pont de franchissement de la Seine entre Achères et Carrières-sous-Poissy surplombant l'extrémité de l'île de la Dérivation.

### Atteinte au paysage

L'ensemble du projet surprend par son incohérence : pourquoi le conseil départemental envisage-t-il un pont sur la Seine à l'endroit même où l'État prévoit un tunnel pour l'autoroute A104 ? Les associations ont montré, en utilisant des données de l'étude de trafic non jointes au dossier d'enquête, que la construction du pont se traduirait par une augmentation du trafic dans la boucle de Chanteloup.

Enfin, ce projet porte encore une fois atteinte à cette boucle de la Seine déjà particulièrement malmenée en termes d'aménagements et de pollution (la zone a servi de zone d'épandage pendant des dizaines d'années) ; le pont prévu portera en particulier atteinte au paysage typique de l'île de la Dérivation (île habitée, inaccessible aux automobiles).

L'enquête publique s'est déroulée en janvier 2012 : au vu du dossier et des dépositions du public, le commissaire enquêteur a estimé « *qu'en termes de bilan avantages-inconvénients, le plateau des inconvénients était plus lourd que celui des avantages* » et a logiquement formulé un avis négatif concernant la déclaration d'utilité publique (DUP).

Malgré cet avis, le conseil départemental lors de sa délibération du 13 juillet 2012 n'a en rien modifié son projet pour lequel le préfet a déclaré l'utilité publique le 8 février 2013.

Selon le planning du projet publié sur le site du conseil départemental, les enquêtes publiques sur la ressource en eau et l'enquête parcellaire devraient se dérouler en 2019, puis viendront les acquisitions de terrains et la construction du pont pour une mise en service au mieux en 2025.

**Les associations et la population sont très inquiètes des conséquences de ce projet qui viendrait surplomber l'extrémité de l'île de la Dérivation.**

Bernard DESTOMBES

\*Association de défense des intérêts des Vernoliens (ADIV-Environnement)  
www.adiv-environnement.org



# LE PROJET Terzéo À VILLENROY

*Le projet Terzéo est orienté vers la production de granulats à partir de déchets des entreprises des bâtiments et travaux publics (BTP) pollués et éliminés, aujourd'hui, principalement dans des ISDD (Installation de stockage des déchets dangereux).*

Le site choisi et retenu par Terzéo est une friche industrielle de 60 hectares, située le long du canal de Chalifert, à Villenoy (77), ayant autrefois servi à stocker et débourber les eaux de lavage de betteraves de la Sucrerie Beghin-Say.

Lors de la construction de l'autoroute A140, qui coupe en deux cette friche, environ 5 hectares ont été réservés pour y entreposer des déchets dangereux (contenant de l'arsenic, du cuivre, du plomb, du cadmium et des matières organiques) dans un « sarcophage » dont le volume est de plus de 50 000 mètres cubes. L'étude d'impact commandée par Terzéo, en aval du « sarcophage », a révélé la présence de ces métaux démontrant ainsi sa non-étanchéité.

Terzéo serait disposé à traiter les terres polluées à la condition qu'il en reçoive mandat (et une aide financière).

## L'inquiétude de la population

Le projet Terzéo se heurte à un refus des populations des communes environnantes qui ne veulent pas d'une ISDD de plus sur leur territoire. De fait, le nord de la Seine-et-Marne cumule déjà de multiples installations de stockage de déchets inertes, non dangereux et dangereux.

Même si :

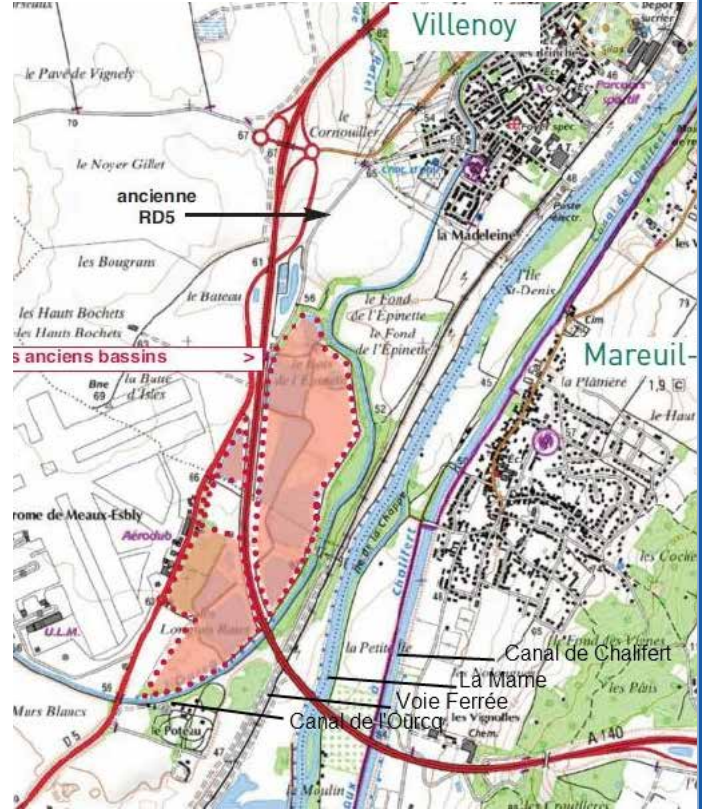
→ l'installation n'implique ni concasseur ni procédé de tri à sec particulièrement bruyants et polluants en poussières, l'implantation du site à 500 mètres des premières maisons de Mareuil-les-Meaux inquiète ;

→ le site ne culminera pas au-delà de 12 mètres avec une pente de l'ordre de 5 %, il s'agit néanmoins d'une modification du paysage que Terzéo s'engage à paysager.

La fédération de Seine-et-Marne en accord avec le Comité d'action et de lutte mareuillois pour l'environnement (CALME) et FNE Ile-de-France considèrent que **le procédé Terzéo est innovant** et s'inscrit dans le principe de l'économie circulaire, mais il se heurte à **deux difficultés majeures : l'impact sur les eaux souterraines et celui sur le trafic routier**. Pour ce second point, la proximité du Canal de Chalifert mettrait à disposition un mode de transport moins polluant et tout à fait adapté au transport de terres.

Le projet Terzéo est localisé dans **une région déjà terriblement impactée par toutes sortes d'installations polluantes**. Il n'est pas possible de faire l'impasse sur cet aspect qui bouleverse la vie des populations, quelle que soit la vertu de ce dossier en termes de recyclage et d'économie de ressources naturelles.

**Bernard BRUNEAU**  
Président de FNE Seine-et-Marne  
Pour en savoir plus [www.environnement77.fr](http://www.environnement77.fr)



Etude impact TERZEO (ajouté par Adenca emplacement Canal de l'Ourcq, Voie Ferrée, La Marnie, Canal de Chalifert)

*Terzéo est une filiale des sociétés Clamens et Cosson, à parts égales, cette dernière étant une filiale de la Société Colas (groupe Bouygues).*

Elle envisage d'acheter, chaque année, 200 000 tonnes de terres polluées qui seraient sélectionnées selon des seuils d'entrée et traitées à partir d'un procédé de tri hydraulique, déjà en place depuis six ans chez Clamens (Villeparisis).

### Répartition des 200 000 tonnes annuelles

- 150 000 tonnes environ seraient revendues comme granulats et sables à BTP, principalement pour des travaux routiers.
- 10 000 tonnes partiraient en décharge de déchets inertes.
- 40 000 tonnes restantes, constituées de « fines argiles » qui auront concentré les polluants, feraient l'objet d'un biotraitement développé par Terzéo.

Le projet Terzéo permettrait de :

- **recycler 75 %**, en masse, des terres considérées aujourd'hui comme du déchet ultime.
- **réduire à 25 %**, en masse, après traitement, le déchet ultime. Le rabattement de la contamination serait, au minimum, de 85 % par rapport à l'état initial et, au minimum, de 50 % inférieur aux seuils d'entrée en ISDD.

Afin de renforcer le lien avec son réseau, l'union régionale participe à toutes les assemblées générales des fédérations départementales.



# Bienvenue à FNE Yvelines !

Depuis le 27 juillet 2016, plusieurs collectifs yvelinois – le Collectif d'associations pour la défense de l'environnement dans les boucles de Seine/Saint-Germain-en-Laye (CADEB), la Jonction des associations de défense de l'environnement (JADE), Sauvons les Yvelines et l'Union des amis du parc de la Haute Vallée de Chevreuse (UAPNR) – et l'association de défense des intérêts des Vernoliens (ADIV-Environnement) forment la fédération départementale **FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT YVELINES**.

Ces structures associatives, agréées environnement pour la plupart, sont ancrées sur le territoire depuis plus de vingt ans et leur implantation permet de travailler sur toutes les problématiques environnementales du département. Ce regroupement en FNE Yvelines est donc l'aboutissement d'une volonté réelle d'agir ensemble sur les enjeux propres aux Yvelines et de gagner en visibilité et en efficacité sur les combats menés.

L'assemblée générale de FNE Yvelines, le 2 février, a permis de faire le point sur l'organisation de cette nouvelle fédération départementale et d'aborder la stratégie à déployer pour mutualiser les forces en interne et en externe.

Accompagnés d'un président fort en propositions, les représentants de FNE Yvelines ont chacun apporté leurs contributions sur trois thématiques principales : **l'eau** (qualité des eaux, inondations), **la mobilité des biens et des personnes et l'environnement dans les grands projets d'aménagement**.

Cette mutualisation des forces est indispensable ! Notamment pour suivre **le projet de la ligne nouvelle Paris Normandie (LNP)**. Sa mise service est prévue à l'horizon 2030 et vient de franchir une nouvelle étape avec le lancement de la deuxième phase de concertation et un appel à choisir entre les différentes zones de passages proposées : Paris-Mantes Sud, Paris-Mantes Centre A, Paris-Mantes Centre B, Paris-Mantes Nord (abandonné). Ou **l'aménagement du plateau de Saclay** pour *le cluster* scientifique, qui impactera toute cette partie de l'Île-de-France. Ou des dossiers concernant **les infrastructures routières** telles que le projet, toujours d'actualité, d'axe routier entre A 13 et N 12 qui condamnerait des centaines d'hectares de terres agricoles et renforcerait les risques de pollution de l'air de l'agglomération parisienne par l'ouest. Enfin, bien d'autres dossiers sont en chantier : la création du port Seine Métropole Ouest, à Achères, ou la très controversée extension du port de Limay ou celui de Triel, la déviation de la RD 154, la protection des forêts et le détournement d'usage des terres agricoles à des fins contestables (procès en cours).



Pour bien cerner et comprendre les multiples actions et combats menés, il a été décidé de rédiger une fiche de synthèse par dossier ce qui facilitera, d'une part, son référencement au niveau de FNE Ile-de-France (carte des points noirs et des points verts environnementaux en ligne sur le site de l'union régionale) et, d'autre part, permettra de répondre à toute sollicitation médiatique. Cette fédération, fraîchement née, résulte d'une vraie alliance autour d'enjeux partagés pour un seul et même objectif : **la défense de notre environnement naturel, bâti et humain**.



devient

FNE Seine-et-Marne !



La journée de l'assemblée générale du samedi 18 février s'est déroulée au cœur du département, dans la salle polyvalente de Mortcerf : une matinée de formation sur le thème de l'eau, un déjeuner convivial « sorti du sac », puis un après-midi bien rempli proposant deux moments, une assemblée générale extraordinaire suivie de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Mais pourquoi donc une assemblée générale extraordinaire ?

Pour modifier le nom de l'association ! Nature Environnement 77 (NE77) se dénomme dorénavant France Nature Environnement Seine-et-Marne (ou FNE Seine-et-Marne).

FNE Ile-de-France salue cette décision !

## La qualité de l'eau en débat

La matinée était consacrée à la thématique « qualité de l'eau », sujet bien vaste et qui a été abordé sous deux angles différents grâce aux deux intervenants qui ont captivé les participants.

→ Stanislas Lamarche, ancien chef de service du corps d'inspection de l'environnement, a expliqué **l'écologie des cours d'eau et les pollutions diffuses**. Il a présenté les organismes présents dans les cours d'eau, ses propos étant illustrés par ses observations sur la rivière du Dragon et a abordé la notion d'indice biologique global normalisé (IBGN), de périmètre de protection, de détérioration des masses d'eau...

→ Anne Reynaud, hydrogéologue-hydrogéochimiste à Aquil'Brie a traité le sujet **des polluants émergents**. Son exposé sur les substances indésirables détectables dans l'environnement à très faible concentration, et dont la recherche a démarré en 2008, avait

de quoi donner le tournis. Tensio-actifs, ignifugeants, produits pharmaceutiques et de soins corporels, produits chimiques et industriels, biocides... la liste de ces « *substances détectées dans l'environnement, mais pas actuellement incluses dans les programmes de surveillance de routine et dont le devenir, le comportement et les effets toxicologiques sont mal connus* » (définition du réseau NORMAN) doit être régulièrement mise à jour.

Les échanges succédant aux exposés convergeaient sur le constat que, certes, en protégeant des captages, en abandonnant les autres, en procédant à des traitements coûteux, en se raccordant à grands frais à des réseaux éloignés, on répondait aux normes d'alimentation en eau potable, mais qu'il n'y avait pas lieu de s'en féliciter car, ainsi, on ne protégeait pas la ressource « eau ».

## FNE ILE-DE-FRANCE S'INVITE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (1)

*Le rapport d'activités présenté a mis en avant la forte mobilisation du réseau en Seine-et-Marne et les multiples activités menées dans le département.*

### Cinq thématiques

- ➔ **LES DÉCHETS** avec, par exemple, la décharge sauvage à Villeparisis ou celle de Compans ;
- ➔ **L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL**, notamment contre le projet d'exploitation du gypse par Placoplatre sur le fort de Vaujours ;
- ➔ **L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE** en se mobilisant sur le parc naturel régional de la Brie et des deux Morin ou contre

le déclassement des cours d'eau. Une carte répertoriant ces déclassements a d'ailleurs été réalisée par FNE Seine-et-Marne ;

#### ➔ LES ACTIONS EN JUSTICE

➔ **LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT** en continuant de mener des actions contre les nuisances aériennes, l'usage de pesticides, etc.

## Le développement d'un pôle d'éducation à l'environnement et au développement durable

L'association cherche à s'ouvrir au grand public. Pour cela, elle s'appuie sur leur animatrice Nature, **Ludivine Millet**, embauchée fin 2015. Son travail se décompose en quatre volets.

### Interventions en milieu scolaire et périscolaire

(une fois par semaine sur six à sept semaines)

Ludivine intervient dans les écoles sur le temps scolaire et dans le cadre des nouvelles activités périscolaires, mais aussi dans les centres de loisirs du département. Avec ces trois activités, elle côtoie des enfants de 3 à 12 ans et les aide à mieux connaître leur environnement et être ainsi acteur de leur citoyenneté. Les thèmes abordés sont multiples : « petites bêtes », abeilles, arbres, déchets ou encore gaspillage alimentaire. Grâce à ces interventions, ce sont plus de 900 enfants qui ont été sensibilisés à la protection de l'environnement en 2016.



### Manifestations grand public

Ces événements sont gratuits et ouverts à toutes et tous. Ils prennent place lors des grandes journées thématiques ou des différents festivals sur le territoire de la Seine-et-Marne. La fédération départementale estime à plus de 900 le nombre de personnes concernées par ces manifestations.

### Ateliers familles

Ces ateliers s'adressent aux enfants et à leurs parents. Ils s'organisent de manière ludique et pédagogique les dimanches après-midi dans la forêt de Bréviande, là même où se trouve la maison forestière qui héberge l'association. Grâce à ces ateliers, Ludivine et FNE Seine-et-Marne souhaitent susciter l'éveil et la curiosité des enfants en recréant des moments de partage au sein des familles. Ces vrais moments de convivialité ont jusqu'à maintenant mobilisé douze familles sur cinq ateliers.



#### PROCHAIN ATELIER

« *Fleur sauvage, qui es-tu ?* »

Dimanche 14 mai de 14 h à 16 h  
dans la forêt de Bréviande  
S'inscrire au 01 64 71 03 78

### Interventions auprès des professionnels

Ce dernier volet de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement a touché de manière ponctuelle deux structures sur l'année 2016 : la Banque populaire de Noisel, lors de la Semaine européenne du développement durable (SEDD), et la médiathèque départementale de Seine-et-Marne grâce à la mise en place d'un atelier « musique verte ».

**POUR EN SAVOIR PLUS**

[www.environnement77.fr](http://www.environnement77.fr)  
[ne77@orange.fr](mailto:ne77@orange.fr)  
[ne77.anim@gmail.com](mailto:ne77.anim@gmail.com)



## Environnement 93 ENTRE GRANDS DOSSIERS, SENSIBILISATION ET FORMATION

Suite à un petit déjeuner copieux et chaleureux, Francis Redon, président d'Environnement 93, a animé, le 4 février, l'assemblée générale de la fédération de la Seine-Saint-Denis.

Fédérant 21 associations locales, soit plus de 1 350 adhérents, Environnement 93 se mobilise sur le territoire face aux multiples projets engagés dans le département. La réunion a été riche en échanges et a permis de mettre sur le devant de la scène les nombreuses actions menées par Environnement 93 et toutes ses associations membres, et notamment quelques grands dossiers en cours tels que le **fort de Vaujours, la friche Wipelec et l'usine du Syctom à Romainville, le parc de la Poudrerie à Sevran, les JO en Seine-Saint-Denis**. Mais en complément des dossiers, débats publics ou commissions, la fédération était aussi présente lors d'événements de sensibilisation sur l'année 2016 : Semaine européenne de réduction des déchets, Festival Zéro Déchets au parc de la Villette ou encore semaine du Développement durable à Romainville, brocante et actions sur le gaspillage alimentaire à Noisy-le-Sec, sensibilisation sur la transition énergétique pour les écoles et le grand public à Gagny. La fédération souhaite renouveler ces actions en 2017.



Cette matinée a également été l'occasion de suivre une présentation sur l'intérêt de la géothermie comme source d'énergie, réalisée par Rémy Houret du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de Communication.

Au plan environnemental, plusieurs aspects positifs peuvent être notés : la production locale de l'énergie, sa disponibilité en continu et la réduction évidente des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Par ailleurs, une fois le forage réalisé, les nuisances visuelles sont quasiment inexistantes puisque seules subsistent les trappes des puits à ras le sol.

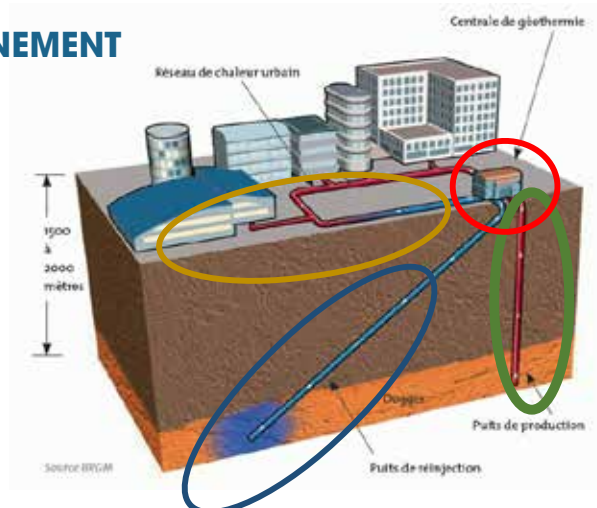
L'Île-de-France possède des propriétés géologiques des sous-sols favorables au développement de ces réseaux de chaleur. Ainsi **quatre projets intercommunaux** sont actuellement menés dans les départements de l'Essonne (Grigny/Viry-Chatillon), des Hauts-de-Seine (Bagneux/Châtillon), du Val de Marne (Arcueil/Gentilly) et de la Seine-Saint-Denis (Rosny/Noisy/Montreuil). Par contre, la synergie des projets doit être encouragée et non leur opposition : ne doit-on pas préférer un réseau de chaleur géothermie là où c'est possible plutôt qu'un réseau de chaleur via un incinérateur ?

### POUR EN SAVOIR PLUS

[www.environnement93.fr](http://www.environnement93.fr)  
[contact@environnement93.fr](mailto:contact@environnement93.fr)

### LE PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE LA GÉOTHERMIE

- aller chercher de l'eau chaude dans les dogger (entre 50 et 85 °C en Île-de-France) pour l'acheminer jusqu'à la centrale de géothermie ;
- extraire la chaleur pour la transférer dans le réseau urbain ;
- réinjecter l'eau refroidie assez loin et en profondeur pour ne pas traumatiser la zone ;
- alimenter les bâtiments raccordés au réseau de chaleur en question.



# Vagues de froid et alimentation électrique



Avec des températures atteignant  $-6^{\circ}\text{C}$  en dessous des normales de saison, des pointes de consommation plusieurs fois supérieures à 93 000 MW et une disponibilité du parc de production réduite à 90 000 MW en moyenne, RTE a dû faire face à une situation électrique délicate et inédite pour maintenir le système électrique de la France durant la vague de froid.

Grâce à la mobilisation de tous les moyens de production disponibles en France, dont les énergies renouvelables, aux importations, à l'effacement et aux écogestes, RTE a pu assurer la fourniture d'électricité sans coupure.

Durant la semaine du 16 au 20 janvier, à la pointe du soir, l'Espagne (1 352 MW en moyenne), la Belgique (1 015 MW en moyenne) et l'Allemagne (772 MW) ont été les trois pays les plus exportateurs vers la France. Le renforcement de la coopération entre les gestionnaires de réseaux européens, opéré au début de l'hiver, a permis d'augmenter les capacités d'importation sur chaque frontière.

Les énergies renouvelables ont couvert jusqu'à 17% de la consommation française (mercredi 18 et jeudi 19 janvier). L'éolien a atteint une puissance de 4 900 MW le mardi 17 à 20 h et le mercredi 18 à 8 h. Le solaire a atteint une puissance de 3 200 MW le mardi 17 et le jeudi 19 à 12 h.

L'effacement, qui consiste pour certains clients volontaires à reporter leur consommation, a permis de réduire la consommation de 2 200 MW, le mercredi 25 janvier, soit près de l'équivalent de la consommation d'une ville comme Paris *intra muros*.

Durant cette vague de froid, plus d'un Français sur deux a modifié ses habitudes électriques pour qu'il n'y ait pas de coupure d'électricité, selon un sondage Ifop réalisé pour RTE\*. Ces gestes ont ainsi participé à la préservation de marges minimales.

L'ensemble de ces moyens et la gestion en temps réel de l'équilibre fragile entre production et consommation ont permis de ne pas recourir aux solutions graduelles exceptionnelles (Alerte  $\text{éCO}_2\text{mix}$ , interruption de 21 sites industriels, baisse de la tension, coupures localisées, tournantes et limitées à 2 heures) anticipées par RTE dès le mois de novembre pour pallier l'indisponibilité de plusieurs réacteurs nucléaires.

En raison de la poursuite d'opérations de maintenance sur plusieurs réacteurs nucléaires et de la possibilité de vagues de froid, l'hiver a été placé sous forte vigilance par RTE.

**Alain ARGENSON**  
Chargé de mission Énergie



## L'APPLICATION $\text{éCO}_2\text{MIX}$

une application citoyenne pour tout savoir sur l'électricité  
Véritable horloge énergétique,  $\text{éCO}_2\text{mix}$  permet de suivre les

variations de consommation et de production à chaque instant de la journée et d'accéder à plus de 15 millions de données. Quelle quantité d'électricité consommons-nous en ce moment même en France ? Quelle est la part de l'éolien dans la production d'électricité dans ma région ? Combien de mégawatts exportons-nous ou importons-nous actuellement de nos voisins européens ? Les réponses à ces questions se trouvent dans l'outil  $\text{éCO}_2\text{mix}$  (application disponible sur tablettes et smartphones).



**\* RÉSEAU DU TRANSPORT ÉLECTRIQUE (RTE) est chargé :**

- ➔ d'acheminer l'électricité entre les fournisseurs (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité (par ex. Enedis - ERDF) ou industriels directement raccordés au réseau de transport,
- ➔ d'assurer l'équilibre entre la consommation et la production.

# On veut à nouveau terrasser Le Nôtre !

Un projet démesuré vient de défigurer la perspective du château de Saint-Germain-en-Laye. Il s'agit de l'un des plus graves scandales patrimoniaux de ces trente dernières années, mais aussi d'un gâchis d'argent public.



Le patrimoine de Saint-Germain-en-Laye est riche du fait de son histoire : le château, où de nombreux rois ont résidé, le Domaine national, la forêt, la Grande Terrasse et l'avenue des Loges créées par Le Nôtre, grand jardinier du roi Louis XIV.

La forêt domaniale a été séparée du parc du château de Saint-Germain, en 1964, pour être confiée à l'ONF et ne bénéficie pas du régime de « forêt de protection », qui « interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements » (article L. 141-2 du Code forestier), comme Fontainebleau. Le maire s'étant opposé, il y a quelques années, au classement de la forêt alors que l'instruction était en cours (à l'initiative des associations, Ensemble pour l'environnement de Saint-Germain-en-Laye et de sa région (EPESG) et des Amis de la forêt).

Le projet de réouverture de la TGO (tangentielle ouest) devait permettre d'aller de Versailles (finalement Saint-Cyr) vers Cergy. Il a été découpé de façon surprenante en deux phases : phase une de Saint-Cyr à Saint-Germain, puis phase deux de Saint-Germain Grande Ceinture à Achères. Cela a permis à la mairie de convaincre le Syndicat des transports d'IDF (STIF) d'ajouter une « virgule » pour relier la gare Saint-Germain Grande Ceinture à la gare Saint-Germain RER A alors que la phase deux permet de trouver le RER A ou le RER E à Poissy ou à Achères.

Les deux gares Saint-Germain Grande Ceinture et Saint-Germain RER A sont distantes de 1,8 km, le tracé choisi traverse la forêt sur 3,6 km au lieu d'un tracé urbain. Ce n'est pas un tramway, mais un tram-train, un équipement lourd et surdimensionné. Les deux voies ferrées de l'avenue des Loges seront entourées de grillages (pour

éviter les collisions avec le gibier), et des caténares défigureront la magnifique perspective.

Au total, ce projet absurde, coûteux et destructeur n'est pas justifié. Pendant la première semaine des vacances de février, un défrichage important de plusieurs hectares a eu lieu à proximité du château et avenue des Loges...

## Il faut éviter que les voies ferrées ne soient installées

Des alternatives à la « virgule » sont possibles, plus respectueuses du patrimoine, de l'environnement, de nos finances et pouvant desservir au plus près les habitants : bus électriques ou navettes (demain autonomes) utilisant les routes existantes.

Cette « virgule » est une atteinte à l'un des espaces verts le plus facilement accessible par le RER pour les Franciliens, au moment où le conseil régional annonce un « plan vert pour l'Île-de-France ».

Devant l'obstination des décideurs locaux, régionaux et nationaux, **seule la signature d'une pétition** et la médiatisation du dossier pourraient permettre de stopper la construction de cette « virgule » d'un coût excessif tant pour la construction que pour l'exploitation. L'État vient de se désengager financièrement de ce dossier.

L'EPESG a conduit le combat victorieux dans les années 1990 pour mieux insérer la A14 afin de préserver cette même forêt et la Grande Terrasse de Le Nôtre, en obtenant du président de la République un passage en souterrain. Elle est soutenue par plusieurs associations nationales dont la Société de protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF). Aucune n'a obtenu depuis plusieurs mois la moindre réponse ou rendez-vous de la région.

**Association EPESG**  
Ensemble pour l'environnement de Saint-Germain-en-Laye et de sa région





# Qui protégera les Forêts de protection ?

*Pour tout défenseur de l'environnement, le principe de non-régression doit s'imposer. La crise économique, les besoins en construction, tout concourt à user des espaces naturels et forestiers comme variables d'ajustement.*

*Le devenir des forêts de protection en est l'illustration : une enquête publique envisage de déclasser une partie de la forêt de protection de Fontainebleau et un projet de décret permettrait des recherches de ressources minérales.*

Créées pour lutter contre l'érosion et les incendies, les forêts de protection sont devenues un dispositif de protection foncière des massifs publics et privés, adopté par décret en Conseil d'État après enquête publique, et justifié par la « *périphérie des grandes agglomérations* » ou « *pour des raisons écologiques et pour le bien-être de la population* ». <sup>1</sup> Cependant, la conservation qu'elle offre ressemble de plus en plus à une peau de chagrin, soit que l'on opère des déclassements, soit que l'on dégrade leur statut.

## Déclassements à Fontainebleau

À Fontainebleau, l'État a proposé dans une enquête publique (6 février-7 mars) des déclassements pour favoriser des opérations sans rapport avec l'environnement ou le bien-être de la population. Il s'agit de grands projets routiers d'une utilité très contestable (Table du Roi), des terrains pour les gens du voyage (cf. *Liaison*, n° 172/page 8), de mitage des lisières pour des projets urbains massifs (terrains du Bréau, déjà arrachés à la forêt domaniale illégalement), de régularisation d'empiètements ou encore de pérenniser abusivement des concessions pourtant temporaires...

Les impacts sur l'environnement, le paysage et le patrimoine pas plus que des alternatives n'ont été étudiés.

Cela montre des failles dans la législation, puisque la régression est admise. Les associations locales se mobilisent heureusement (FNE Seine-et-Marne, FAPVS77, CDAS-Avon, Fontainebleau Patrimoine...).

## Recherche minière et pétrolière

Ce n'est pas seulement l'intégrité d'une forêt emblématique qui est remise en cause, c'est la logique des forêts de protection qui est en passe d'être détricotée. Le ministère de l'Agriculture a mis en consultation jusqu'au 20 février un projet de décret permettant dans les forêts de protection l'autorisation d'opérations archéologiques ainsi que la recherche de ressources minérales.

Une aberration allant contre le sens de l'histoire et la définition légale : « *Le classement comme forêt de protection interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des*

*boisements* » <sup>2</sup>, donc les mines, carrières et forages. En principe, une demande d'extension de carrière dans une telle forêt doit être rejetée quelles que soient les conditions d'opportunité invoquées, même pour l'intérêt économique. <sup>3</sup> Autrefois, on excluait du périmètre l'emprise des plates-formes, mais en prévision de leur réintégration *in fine* <sup>4</sup> : un biais devenu aujourd'hui inadmissible.

Tout aussi inacceptable que les déclassements injustifiés, le projet de décret porte atteinte à l'objet même des forêts de protection en permettant des recherches qui auront pour effet, en cas de succès, de détruire le couvert forestier.

Il est urgent de se mobiliser localement comme sur le plan national pour que le droit de l'environnement arrête de régresser !

**Guillaume BRICKER**

Président de la Fédération des associations de protection de la vallée de la Seine (FAPVS77) <sup>5</sup>  
Président de Fontainebleau patrimoine <sup>6</sup>



<sup>1</sup>Code forestier, art L. 141-1.

<sup>2</sup>Code forestier, art L.141-2.

<sup>3</sup>CE, 24 juillet 1987, n° 44164 et n° 50367, Ravinotto.

<sup>4</sup>Avis CE n° 357397, 16 mai 1995, forêt de Fontainebleau.

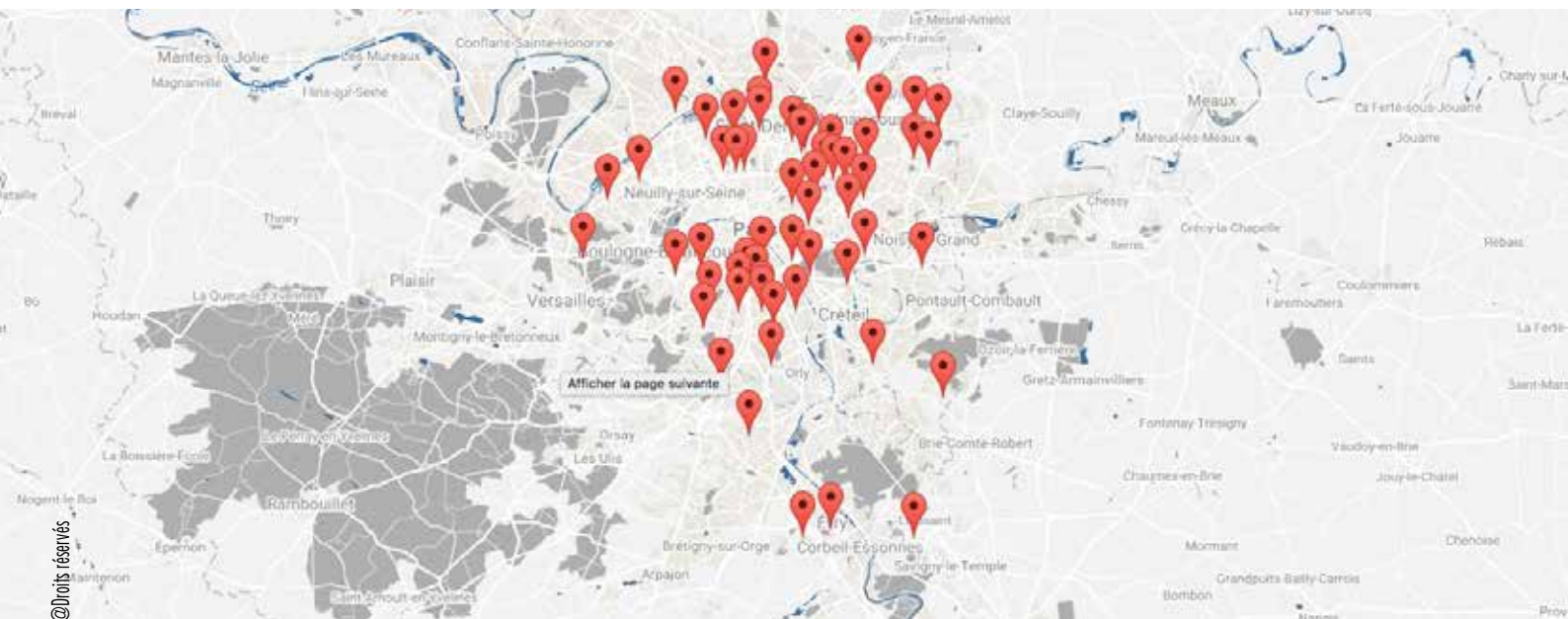
<sup>5</sup><http://fapvs77.blogspot.fr/2017/03/foret-de-protection-de-fontainebleau.html>

<sup>6</sup><http://fontainebleau-patrimoine.blogspot.fr/2017/03/observations-sur-lenquete-publique.html>



# Inventons la Métropole

## LES ASSOCIATIONS S'INQUIÈTENT



En mars 2016, la Métropole du Grand Paris, la préfecture de la Région Île-de-France et la Société du Grand Paris lançaient un concours d'urbanisme et d'architecture « *Inventons la Métropole* ». L'appel à projets d'aménagement, lancé en juillet, a suscité l'intérêt des collectivités franciliennes qui ont proposé quatre-vingts sites à urbaniser.

En janvier 2017, 420 candidatures étaient déposées pour les soixante et un sites finalement retenus, dont le triangle de Gonesse (15 hectares) et le site de l'ancienne usine EIF dans les Murs à pêches (1,9 hectare).

Trois projets par site ont été retenus par des jurys à chaque fois spécifique et composé d'élus des communes ou des territoires concernés.

Le 1<sup>er</sup> mars, lors de la conférence de presse présentant les finalistes, le président de la Métropole du Grand Paris (MGP), Patrick Ollier, entouré du nouveau préfet de la Région Île-de-France, Michel Delpuech, et du président du directoire de la Société du Grand Paris (SGP), Philippe Yvin, a annoncé les 164 projets retenus pour la finale.

Simple « esquisses », les dossiers seront finalisés au cours de la dernière phase du concours. Les maires, la Métropole et la Société du Grand Paris et les groupes d'entreprises choisis se réuniront, « *le plus rapidement possible* », pour établir un cahier des charges précis pour chaque site. Les candidats présenteront leurs copies au plus tard le 31 juillet et les lauréats sortiront du chapeau à la fin du mois de septembre. « *Ce sont les maires qui présideront le jury final*, précise le président de la métropole. *C'est à eux de choisir ce qui est mieux pour leur ville.* » Les citoyens qui auront à vivre dans ces espaces ont été oubliés ! Alors que ces projets vont totalement déstructurer leur environnement et leur cadre de vie (voir *Liaison* N° 172. Les Hubs).

Si le président de la MGP s'est, par ailleurs, réjoui de gagner un point de PIB et que les cinquante-sept projets généreront 6,4 Mds€ d'investissements pour 2,6 millions de m<sup>2</sup> de bâtis, la société civile et les associations de défense de l'environnement s'inquiètent de ces dons d'espaces publics aux appétits des promoteurs.

On ne s'étonnera pas de trouver les plus grands noms de l'aménagement comme Linkcity IDF, filiale de Bouygues Bâtiment IDF sur dix-neuf projets, Vinci Immobilier sur douze, Bouygues Immobilier sur huit, Nexity et Pichet sur sept respectivement, Altarea Cogedim, Compagnie de Phalsbourg et

Eiffage sur cinq projets chacun. Pour le triangle de Gonesse ou les Murs à pêches, les réactions de la société civile ont été différentes. Le collectif de défense du Triangle a présenté un « *contre-projet* » fondé sur le maintien des terres agricoles.

**Véronique ILIÉ**  
Vice-présidente de FNE Île-de-France

### Focus sur les Murs à pêches

Le conseil de quartier des Murs à pêches, soutenu par huit associations, a demandé, simplement, le retrait du site EIF de l'appel à projets.

Il dénonce qu'une partie du site est protégée et classée "Site et paysage" et que le ministère de l'Environnement n'a pas été consulté. Il estime, en outre, qu'en l'absence d'un projet global et d'une structure de gouvernance du site des Murs à pêches dans sa globalité (54 hectares), la cession de parcelles du domaine public au secteur privé participe au démantèlement progressif de ce quartier à haute valeur patrimoniale horticole. Il pense qu'une fois ce site public cédé à un groupement privé, il échappera au regard de la puissance publique.

Ce projet illustre l'erreur qui se répète depuis tant d'années : il s'agit d'un projet isolé, et malgré les intentions figurant dans l'appel à projets, il est



Reconversion de l'usine EIF à Montrouil (93)

©Droits réservés

**POUR EN SAVOIR PLUS**

[www.inventonslametropolegrandparis.fr](http://www.inventonslametropolegrandparis.fr)

# du Grand Paris



## Gentilly

Le Collectif Cœur de plateau souhaite être véritablement acteur de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris (MGP) » : l'aménagement concerté et raisonné de cet îlot de verdure devrait être une formidable opportunité de réponse locale, mais aussi métropolitaine aux objectifs d'innovation, de développement durable, de respect du climat, de la qualité de l'air et de la biodiversité

En juillet 2016, la ville de Gentilly (94) a proposé à la MGP l'aménagement d'un terrain abritant un îlot de verdure de 5 147 m<sup>2</sup>, situé au cœur du quartier pavillonnaire et faubourien du plateau Mazagran et à la sortie sud du RER B. Les habitants de Gentilly n'ont découvert cette candidature qu'à l'automne 2016 par un entrefilet dans le journal local, sans être avisés des objectifs, des modalités et du calendrier très contraint. Les habitants ont créé un collectif le 28 décembre 2016. Ils souhaitent être acteurs, associés à ce projet d'aménagement, comme le stipule un des principes du règlement de la consultation par la MGP.

Ils ont sollicité la mairie et rencontré l'élu à l'urbanisme, le 11 janvier 2017, et la Maire, le 20 février. Trois projets ont été sélectionnés le 27 février 2017. Le Collectif serait sollicité seulement fin mars, autour de trois projets en lice pour la deuxième phase de la consultation.

Le Collectif a rédigé des préconisations accompagnées de critères applicables qui devraient être inclus a minima dans la décision finale, en juillet 2017.

À ce jour, le Collectif n'a reçu aucune garantie sur les aspects qui lui semblent clés :

- ➔ la préservation, voire l'extension des espaces verts de pleine terre et des jardins publics, indispensables au maintien des services écosystémiques fournis à la population métropolitaine,
- ➔ le respect du caractère historique du quartier et du gabarit des habitations environnantes (12 mètres de hauteur au plus),

## LES CITOYENS SE MOBILISENT POUR UN ÎLOT DE VERDURE

- ➔ la création d'équipements collectifs et associatifs (crèche, services aux habitants, etc.),
- ➔ la conservation de la vue sur la vallée de la Bièvre par les nouvelles constructions.

Dès la première réunion publique, le 19 janvier, une centaine d'habitants a plébiscité les initiatives du Collectif. Une pétition a recueilli plus de 1 500 signatures en à peine trois semaines.

Fin janvier, le Collectif a saisi, dans un courrier, la MGP et différents acteurs identifiés sur la ressource exceptionnelle que constitue ce poumon de respiration, situé au cœur d'une agglomération entourée de deux autoroutes et du boulevard périphérique et sur la nécessité de préserver cet espace de nature en pleine ville.

Le Collectif ne se satisfait pas des conditions du processus engagé et du pouvoir discrétionnaire de la municipalité sur ce projet. Il reste totalement mobilisé autour d'un projet qui devra être emblématique à la hauteur des enjeux d'excellence environnementale attendus par les métropolitains.

**Guy SOUBRILLARD**

Président de l'association Mieux vivre sur le plateau  
**Bertrand DUCOS**

Président de l'association Gentil'îlot vert

Le Collectif Cœur de plateau fédère le conseil de quartier du plateau et des associations locales : - Association Gentil'îlot vert - Association Mieux vivre sur le plateau - Association Takari Taka - GentilIAMAP - L'atelier des Gents - Les enfants d'Alphonse - Secours populaire (antenne de Gentilly)

**POUR EN  
SAVOIR PLUS**

[www.ilotvertgentilly.com](http://www.ilotvertgentilly.com)  
[colcdp@gmail.com](mailto:colcdp@gmail.com)

# Métro ligne 18

**Un projet surdimensionné qui ne répond pas aux besoins de mobilité. Pour les associations, il y a mieux à faire. Explications...**

— RER C  
— RER B  
— ligne 18

@EPMS



La ligne 18 est le cinquième et dernier tronçon du Grand Paris Express<sup>1</sup> (GPE). Elle doit relier l'aéroport d'Orly à Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles et desservir le territoire du *cluster* Paris-Saclay, projet phare de la loi du Grand Paris. L'enquête d'utilité publique s'est déroulée du 21 mars au 26 avril 2016 et en dépit d'une très forte contestation (notamment sur le tronçon aérien qui traverse le plateau de Saclay), la commission d'enquête a rendu un avis favorable. La prochaine étape nécessaire à la réalisation de cette ligne est la publication d'un décret après passage en Conseil d'État. Les deux rapports successifs de la Cour des comptes, le premier paru en février 2016 et le second en février 2017 (voir encadré) vont-ils conduire le Conseil d'État à examiner ce dossier avec d'avantage d'esprit critique que la commission d'enquête ?

En attendant, les associations ne baissent pas les bras et continuent de clamer haut et fort que l'urgence est la modernisation du réseau existant et que cette ligne, qu'ils qualifient de métro de prestige, est totalement déconnectée des besoins réels de déplacements<sup>2</sup>. Des alternatives existent, elles consistent à compléter les transports en commun existants ou déjà programmés avec des solutions plus légères, moins coûteuses et plus respectueuses de l'environnement. Car ce métro, s'il devait se réaliser, mettrait en danger la pérennité des espaces agricoles et naturels du plateau de Saclay déjà fragilisés par toutes les constructions en cours.

## Des constats de bon sens

Déjà, en 2012, le rapport Auzannet affirmait que, sur la ligne 18, les niveaux de trafic attendus ne justifiaient pas un métro lourd. En novembre 2015, le Commissariat général à l'investissement (CGI) émet un avis défavorable sur le tronçon Orsay-Versailles : faiblesse des gains de temps, investissement sous-estimés compte tenu des risques, absence de rentabilité socio-économique. Il considère qu'il est bien plus urgent de faire face à la saturation de la N118 et d'améliorer l'accessibilité du plateau de Saclay par le nord et par le sud.

Ceux qui connaissent un peu le plateau savent bien que ce n'est pas la Défense. Les entreprises et les établissements d'enseignement sont disséminés et difficilement accessibles. L'usager qui voudra rejoindre le plateau par la ligne 18 devra soit emprunter la ligne B du RER et changer à Massy-Palaiseau, soit prendre la ligne 14 et changer à Orly, soit passer par la gare de Versailles-Chantiers. Et une fois rendu dans la gare la plus proche de son lieu d'arrivée, il devra peut-être encore marcher ou emprunter un autre mode de transport. Les promesses en termes de gain de temps et de report modal ne sont pas réalistes.

Le dossier d'enquête publique indiquait que la ligne 18 ferait gagner aux transports en commun 0,6 point de part modale et perdre à la voiture 0,3 point. La faiblesse de ces chiffres démontre que pour répondre à un vrai besoin d'intérêt général, il faut de toute urgence concentrer les moyens à résoudre les principales difficultés routières que rencontre le plateau de Saclay aujourd'hui, à savoir l'engorgement de la N118 et les liaisons nord-sud (plateaux-vallées). La ligne 18 ne répond pas à ce besoin.

## Des solutions sobres, innovantes et plus rapides à mettre en place

Pour les associations, il faut arrêter le gaspillage d'argent public et développer une stratégie ambitieuse de déplacement tous modes et réellement adaptés aux contraintes du territoire.



Dans la mesure où aucun point stratégique du plateau de Saclay n'est éloigné de plus de 3 km d'une gare existante, plutôt que de canaliser tout le trafic par les gares d'extrémité Massy-Palaiseau et Versailles-Chantiers, déjà saturées, la solution serait d'organiser des liaisons par téléphérique à partir des gares RER et de les compléter, au besoin, par un service de navettes. Le transport par câble offre de nombreux avantages : il ouvre une perspective de report modal pour les usagers du plateau de Saclay installés dans les vallées limitrophes et au-delà, il facilite les déplacements doux (les téléphériques permettant d'embarquer des vélos), il est respectueux de l'environnement, grâce à son fonctionnement silencieux et sa faible consommation électrique. Peu de gens le savent, mais les téléphériques urbains peuvent atteindre des débits de plus de 6 000 passagers/heure dans chaque sens. Cette solution permettrait de transporter des flux de passagers importants depuis les gares vers les pôles d'activités, tant sur la frange sud du plateau que dans des secteurs comme Courtabouff et Satory.

Versailles est déjà très bien desservie, mais le sera encore mieux avec le prolongement du tram-train Evry-Massy. D'après le CGI, cette adaptation du RER C (Massy – Versailles-Chantiers) en tram-train offrira un parcours aussi performant que la ligne 18 !

Enfin, une autre alternative à la ligne 18 est déjà programmée sur l'axe est-ouest. Il s'agit de la liaison en site propre Massy/Saint-Quentin-en-Yvelines. Elle a le mérite d'être beaucoup plus légère et d'offrir une desserte plus fine qu'un métro. Son bouclage a fait l'objet d'un arrêté de DUP en juin 2011, mais le tronçon médian entre le Christ de Saclay et Voisins-le-Bretonneux n'est toujours pas réalisé. Cette liaison rapide, dont le tracé se superpose avec celui de la ligne 18, permet déjà aujourd'hui, côté est, un accès rapide aux RER B et C à Massy, et côté ouest au RER C à Saint-Quentin-en-Yvelines. Sa transformation en tram-train ou tramway, pour répondre aux perspectives de développement



du plateau de Saclay, a été prévue par le STIF dès sa conception. On comprend mal, dans ces conditions, pourquoi doubler cette liaison par un métro lourd, perché sur un viaduc, qui provoquerait des nuisances majeures sur le territoire qu'il traverse.

Lors de l'enquête publique, le STIF a communiqué son estimation des flux de voyageurs, à l'horizon 2030, sur les différents tronçons de la future ligne 18. Entre Orsay et Versailles-Chantiers, la pointe ne dépasserait pas 2 000 voyageurs /heure. Ce trafic est à la portée des solutions les plus performantes d'un bus à haut niveau de service (bus articulé de 170 places toutes les 5 minutes). En 2030 et sur site propre, ces bus auront-ils encore besoin d'un chauffeur ? Comme évoqué plus haut, la ligne 18 et le site propre sont contigus, notamment sur les 9 km de rase campagne (sans gare) entre le Christ de Saclay et Voisins-le-Bretonneux. Nulle part, dans les raisonnements, on ne trouve une analyse crédible sur le partage des flux entre les deux modes. Sans parler du passage à 2 x 2 voies de la RD 36 qui les longe. De l'aveu même de l'Établissement public Paris-Saclay, un aménagement aussi considérable est très difficile à justifier. Sauf si, un jour, on en venait à urbaniser tout le sud du plateau !

**Catherine GIOBELLINA**

**Vice-présidente de FNE Ile-de-France**

<sup>1</sup>Lignes 14, 15, 16,17 et 18

<sup>2</sup>Avis de l'association des usagers des transports FNAUT Ile-de-France sur la ligne 18 du GPE.

## Les rapports de la Cour des comptes

**En 2016, la Cour des comptes s'interrogeait déjà sur la soutenabilité financière du Grand Paris Express. Elle recommandait de « maintenir la priorité absolue à l'entretien et à la maintenance du réseau transilien » et demandait à l'Etat de « procéder à une hiérarchisation et à une sélection rigoureuses des projets d'infrastructure de transport envisagées dans les dix à quinze prochaines années ».**

**Pour la Cour des comptes, la ligne 18 n'était donc pas une priorité en 2016 et elle devrait l'être encore moins aujourd'hui. Dans son rapport de février 2017, elle égratigne plusieurs volets majeurs du cluster Paris-Saclay et met en évidence un fort risque de voir ce projet tourner au fiasco. Outre « les carences du pilotage global du projet », le rapport revient longuement sur les « financements massifs » obtenus, malgré « des besoins mal évalués ». Un constat corroboré par Bernard Attali qui affirme que « la nation a dépensé quelques 5 milliards d'euros sans vision claire de l'objectif et parfois même sans bon sens ».**



# Les villages perdent leurs commerces ? CERTAINS LES RÉINVENTENT AUSSI !

Jusqu'au mois de janvier 2016, l'activité commerciale de Châteaufort se résumait à une boulangerie, quatre restaurants, un salon de coiffure et une agence immobilière. « À la mairie, nous avons réfléchi sur les actions à mettre en œuvre pour donner de la vie au cœur du village, explique l' élu Alain Pouillot. Ouvrir un commerce alimentaire est arrivé en tête sur la liste des bonnes idées. » Le problème, c'est que la nouvelle ne résonne pas aussi favorablement aux oreilles des professionnels qui ne voient en Châteaufort qu'un village excentré, pas assez fréquenté. Tous préfèrent décliner l'invitation. « Qu'à cela ne tienne, on s'est dit qu'on allait créer notre propre épicerie. » La commune invite les Castelfortains à réfléchir sur ce que serait pour eux le commerce idéal. Vaste débat ! Un groupe d'une dizaine de personnes motivées se met en place et esquisse les contours de l'épicerie d'aujourd'hui : une épicerie certes, mais aussi un lieu favorisant le lien social et invitant chacun à réfléchir à ses propres pratiques alimentaires.

## Traçabilité des produits et circuits courts garantis !

Dans un premier temps, les habitants décident de définir une liste de 150 produits de base, les indispensables, ceux dont on ne peut absolument pas se passer. Le petit groupe choisit ensuite de privilégier l'approvisionnement local (dans le parc et sur le plateau de Saclay), de sélectionner des producteurs en direct, lorsque c'est possible, d'opter le plus souvent pour le bio, de ne proposer qu'une seule marque par produit.

Pendant les diverses réunions, sont débattus les jours d'ouverture, le fonctionnement général de l'épicerie, la répartition des tâches... En quelques mois, quatre-vingts familles rejoignent le projet. La mairie prête le rez-de-chaussée de son local associatif situé sous les arcades, il faut désormais l'aménager. Chacun est invité à faire sa part, à nettoyer l'espace, à repeindre un mur, à installer des étagères. L'engouement est le même lorsqu'est mise en place la gestion de la boutique. « Chacun est tenu de rendre deux heures de services par mois, explique Alain, ce n'est presque rien. » Les membres doivent aussi s'acquitter d'une adhésion modique (30 € par an, 15 € pour les familles monoparentales) et alimenter par avance leur porte-monnaie électronique avant de pouvoir commander. « Cela nous permet d'avoir toujours de la trésorerie. » Toute cette mécanique est particulièrement bien conçue et développée sur le site Internet de l'Épi castelfortain.

Certains produits, le frais notamment, se précommandent en ligne, d'autres peuvent s'acheter sur place. Les prix pratiqués sont ceux du commerce de gros sur lesquels il n'y a aucune marge, la communauté étant entièrement bénévole.

## Recréer du lien social

L'aventure est économique, écologique, conviviale, solidaire et gourmande. Faire ses courses devient un vrai plaisir. Les personnes qui vous accueillent sont ravies de le faire, on vous propose systématiquement un café ou une boisson, vous pouvez vous asseoir pour discuter, travailler ou refaire le monde. Et, depuis peu, la commune a mis à disposition des adhérents de l'Épi un terrain de 4 000 m<sup>2</sup> proche du village pour en faire un jardin potager... participatif. Tous les ingrédients sont réunis pour que le principe séduise et ça marche !

À Châteaufort, petite commune du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, les habitants ont créé la première épicerie locale et participative.



Potager participatif

## UN MODÈLE QUI ESSAIME

L'Épi de la vallée de Saint-Aubin a ouvert ses portes le 7 janvier. Le principe est le même et s'inspire du site Internet développé sur mesure par ses voisins. Les commandes s'effectuent et se paient uniquement sur le site. Le passage en boutique sert juste à retirer les paniers. Aucun échange de monnaie n'est effectué et il n'y a pas d'obligation d'achats. Pour ne pas dénaturer l'esprit du concept, l'adhésion est limitée aux familles des villages de Gif-sur-Yvette, Bures-sur-Yvette et Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

[www.monepi.fr/delavallee](http://www.monepi.fr/delavallee)

**POUR EN SAVOIR PLUS** | [monepi.fr/castelfortrain](http://monepi.fr/castelfortrain)



Première réunion du cycle de sessions de formation prévues par le réseau Déchets de FNE Ile-de-France consacrée au Plan régional de prévention et gestion des déchets de la Région Ile-de-France.

**Le samedi 22 avril 2017** de 9h 30 à 12h 30 à Paris, 2, rue du Dessous-des Berges,

## PROGRAMME

- accueil à partir de 9 heures
  - intervention d'un responsable du réseau déchets de FNE qui présentera l'action nationale de FNE sur les plans régionaux et le kit FNE pour mieux formaliser notre « cahier de doléances »
  - présentation du planning de la Région
  - partage de nos préoccupations BTP, collecte des biodéchets, grands projets structurants en cours, usines de méthanisation...
  - comment s'organiser et travailler ensemble pour participer aux travaux du conseil régional.
- En clôture, un buffet convivial permettra de continuer les échanges.

TRILIB rue de Monsigny Paris 2<sup>e</sup>



ce buffet sur [formation@fne-idf.fr](mailto:formation@fne-idf.fr).

## UN LIAISON SPÉCIAL SUR LE BRUIT !

FNE-Ile-de-France et Bruitparif ont élaboré un spécial Liaison sur le bruit francilien avec l'aide de spécialistes, de médecins et d'associatifs. Il aborde la définition de ce qu'est le bruit, ses lois de propagation, ses méthodes d'analyses et quatre grands types de bruits : voisinage, routier, ferroviaire et transport aérien ainsi que ses effets sur la santé et le coût de l'inaction.

Chantal Jouanno (vice-présidente de la Région, en charge de l'environnement et du développement durable), Célia Blauel (maire adjointe de Paris, en charge de l'environnement, du développement durable), Didier Gonzales (conseiller régional, maire de Villeneuve-le-Roi, président de Bruitparif) et Jean-Pierre Enjalbert (maire de Saint-Prix) répondent à trois questions posées par les rédacteurs : quels sont les problèmes de bruits de votre secteur? comment y remédiez-vous? qu'attendez-vous de la législation actuelle et comment la modifier pour une meilleure action?

Les effets du bruit sur les Franciliens doivent être chiffrés. Il est nécessaire de penser l'avenir non plus sur la courte durée, mais sur la longue durée.



VIE ASSO  
CIATIVE



RENCONTRES  
DU MERCREDI  
29 NOVEMBRE 2017

À LA HALLE PAJOL (PARIS 18<sup>e</sup>)

## BIODIVERSITÉ ET TERRES AGRICOLES : AGIR ENSEMBLE ET MAINTENANT !

FNE Ile-de-France organise pour la première fois une rencontre autour de la biodiversité en liant deux enjeux majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle : la biodiversité et l'agriculture. Près de la moitié du territoire francilien est agricole, soit 569 000 hectares de terres cultivées, dont seulement 2 % de surface consacrés à l'agriculture biologique. Mais ce chiffre est en constante progression, en adéquation avec la demande croissante des consommateurs qui souhaitent toujours plus de qualité et de traçabilité dans leur alimentation. Depuis longtemps, FNE Ile-de-France mène des combats pour la protection des terres agricoles (triangle de Gonesse, plateau de Saclay...) et souhaite pouvoir, dans le même temps, préserver la biodiversité en Ile-de-France. En effet, cette dernière régresse de manière alarmante et irréversible sur notre territoire, à la suite, principalement, de l'urbanisation galopante, de l'artificialisation des sols, de la fragmentation des espaces naturels par les grandes infrastructures, de la perte des zones humides ou encore de l'usage d'intrants et de pesticides.

### AGRICULTEURS, ÉLUS, SOCIÉTÉ CIVILE, SCIENTIFIQUES, LYCÉENS, AGISSONS ENSEMBLE ET MAINTENANT ?

Sur une journée, nous vous convions à des échanges constructifs autour d'exemples économiquement viables et avec des propositions d'actions réalistes. En deux temps, cette rencontre pourra accueillir près de 200 personnes :

- Matin : interventions en plénière avec des acteurs diversifiés
- Après-midi : ateliers de réflexion autour de sujets d'actualité

**VENEZ DONNER VOTRE AVIS  
LORS DE CETTE JOURNÉE DE RENCONTRES !**

# LA COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE

## ENJEUX, ACTEURS ET STRATÉGIES

Oumar Kane, universitaire québécois, explique pourquoi des notions clés comme les nuisances environnementales communes, l'éthique environnementale ou la solidarité intergénérationnelle sont pertinentes à mobiliser en matière de communication environnementale. Son livre n'est pas pour autant un mode d'emploi du type « Quelle marche à suivre pour communiquer sur l'environnement ? » mais, plutôt, « Que faut-il savoir pour communiquer sur l'environnement ? ». Il explicite tous les termes conceptuels relatifs à la communication environnementale en même temps qu'il énonce les enjeux que celle-ci sous-tend.

### Nous vivons dans des « sociétés du risque »

Considérons que nous vivons dans des « systèmes socioécologiques », c'est-à-dire que les crises écologiques (comme, par exemple, le réchauffement climatique) ont des répercussions directes sur les sociétés, quel que soit leur niveau de développement. Le risque environnemental se caractérise par la somme du danger et de l'indignation. Aujourd'hui, ce risque environnemental est partout et menace de se transformer en crise écologique. Il appelle donc à repenser la manière dont se prennent les décisions qui n'ont pas de bornes territoriales.

C'est pourquoi la réponse à ce risque ne peut pas émaner que d'une poignée d'initiés aux questions environnementales. Plusieurs théories sont avancées pour réussir à substituer à la méthode de gouvernement verticale la méthode de la gouvernance plus horizontale.

L'auteur explore des pistes permettant de résoudre le problème du cloisonnement qui existe aujourd'hui entre trois sphères : citoyens, politiques et experts scientifiques. Toutefois, la question du traitement médiatique des problèmes environnementaux (et donc de son incidence sur le débat public) n'est pas « bottée en touche » ; elle est interrogée



sous de multiples facettes pour savoir dans quelle mesure le traitement médiatique participe à élargir (ou ne pas élargir !) la connaissance des thématiques environnementales, inhérente au thème de la gouvernance. Connaître les enjeux, c'est pouvoir participer aux débats !

Nos « sociétés du risque » redistribuent les cartes de la prise de décision : quelle place donner au « public » ? Comment doivent intervenir les scientifiques dans le débat public ? Les politiques ont-ils une légitimité suffisante par le biais du scrutin électoral pour s'affranchir des autres acteurs ?

Après avoir lu ce livre, on constate que la communication environnementale apparaît bien plus comme un défi protéiforme et relativement nouveau que comme une simple technique abstraite distribuant l'information de manière tronquée et sans prises avec la réalité.

Pierre GIAMBELLUCA  
FNE Ile-de-France

La communication environnementale Enjeux, acteurs et stratégies - Oumar Kane - Editions L'Harmattan 138 pages - 15,50 €



## LiAison

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée à l'environnement  
Publié avec le concours du Conseil régional d'Ile-de-France

**Directrice de publication :** D. Duval

**Comité de rédaction :** B. Chartrain, P. Giambelluca, C. Gilloire, C. Giobellina, V. Ilié, P. Latka, M. Martin-Dupray, J-C. Parisot, M. Riottot, D. Védry, S. Verdelle, C. Weiss.

**Réalisation graphique :** Yak 11

Siège social : 2, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS  
01 45 82 42 34

ISSN 0994-690 x

Dépôt légal : Avril 2017

Imprimé par Imprimerie Cheillon

26 Bd Kennedy, BP 136- 89101 SENS

Imprimé sur papier PEFC



Prix de vente du numéro : 5 euros